



Règlement-taxe communal pour l'utilisation du hall des sports, du centre culturel à Weiswampach et des salles communales

1 .TARIFS CENTRE CULTUREL avec FOYER et CUISINE et SALLES COMMUNALES

Article 1.- TARIFS DE LOCATION et de NETTOYAGE

			Centre culturel à Weiswampach	Salle communale à Beiler	Salles communales à Holler et à Binsfeld
Particulier résident	Fête familiale Organisation privée	Tarif Location	160,00 €	160,00 €	80,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Particulier non-résident <i>(voir article 3)</i>	Fête familiale Organisation privée	Tarif Location	320,00 €	320,00 €	200,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Association résidente sans but lucratif	Organisation culturelle – sans entrée payante	Tarif Location	gratuit	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation culturelle – avec entrée payante	Tarif Location	250,00 €	250,00 €	125,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance ou de sociétés de secours mutuels légalement reconnues *	Tarif Location	gratuit	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit	gratuit	gratuit
	Autre organisation – sans entrée payante	Tarif Location		gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage		25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Autre organisation – avec entrée payante	Tarif Location		250,00 €	125,00 €
		Tarif Nettoyage		25,00 €/heure	25,00 €/heure
Ball, Disco	Tarif Location		250,00 €	125,00 €	
	Tarif Nettoyage		25,00 €/heure	25,00 €/heure	
Association non-résidente sans but lucratif	Organisation culturelle – sans entrée payante et non-commerciale	Tarif Location	gratuit	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation culturelle – avec entrée payante et/ou commerciale	Tarif Location	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance ou de sociétés de secours mutuels légalement reconnues	Tarif Location	gratuit	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Société et Entreprise, Personne	Fêtes internes	Tarif Location	500,00 €	500,00 €	250,00 €

morale résidente		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure	25,00 €/heure	25,00 €/heure
Associations, Parties politiques, Syndicats *	Assemblée générales, Assemblées/Réunions politiques, Réunions d'informations pour le grand public	Tarif Location	gratuit	gratuit	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit	gratuit	gratuit

Location du foyer au centre culturel à Weiswampach avec ou sans cuisine
(sans mise à disposition de la grande salle)

Foyer	Location du foyer au centre culturel (équipé avec: comptoir, frigos, installation de tirage à bière,...) avec ou sans utilisation de la cuisine	Tarif Location	50,00 €
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure

Article 2.- DISPENSE

Pour toute manifestation organisée sous le patronage de la commune de Weiswampach le paiement des tarifs de location et de nettoyage n'est pas dû. Le dépôt d'une caution n'est pas nécessaire.

Il s'agit en l'occurrence de manifestations ayant un objectif traditionnel, de coutume, social, éducatif, médical, dans l'intérêt de la santé, dans l'intérêt du développement économique ou durable.

Article 3.- PARTICULIER NON-RESIDENT

Le centre culturel à Weiswampach n'est pas mis à disposition à des particuliers non-résidents, à l'exception du personnel communal engagé auprès de l'administration communale de Weiswampach au moment où la demande de mise à disposition est soumise au secrétariat communal.

Les autres salles communales peuvent être louées par des particuliers non-résidents.

Article 4.- CAUTION

Une caution de 250,00 € est prélevée pour la location du centre culturel à Weiswampach et de la salle des fêtes à Beiler et de 125,00 € pour la location des autres salles communales.

Les organisateurs des manifestations marquées d'un astérisque* sont exempts du dépôt d'une caution.

De la caution seront déduits les frais à payer en rapport avec les dégâts éventuels occasionnés au cours de la manifestation.

Article 5.- NETTOYAGE

Après toute manifestation les infrastructures communales sont à dégager des ordures par l'organisateur. Les infrastructures communales sont nettoyées à fond, hygiéniquement propres et désinfectées par le service de nettoyage communal.

Article 6.- DÉCHETS

Les sacs à déchets utilisés par l'organisateur pour l'enlèvement des déchets seront évacués par lui-même, conformément au règlement d'utilisation. Les sacs à déchets qui ont été abandonnés par l'organisateur sont enlevés par le service technique communal et facturés à 3,60 € / sac déposé. (conformément au règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés approuvé par le conseil communal le 30 juillet 2020 et par arrêté grand-ducal du 24 septembre 2020 et par Madame la Ministre de l'Intérieur le 30 septembre 2020 Réf: 834x6bbcc/NH).

Article 7.- MISE A DISPOSITION > 3 JOURS

Tous les prix de location sont valables pour une mise à disposition d'un maximum de 3 jours. Chaque journée supplémentaire sera égale à 1/3 des prix pré mentionnés pour la location.

Article 8- ANNULATION

Les droits de réservation sont dus pour toute réservation faite, même si la manifestation prévue est annulée par la suite. Il est dérogé à cette règle dans les seuls cas de force majeure.

Article 9.- FRAIS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT

L'usager accepte que tout dégât et endommagement sera refacturé au prix de réparation et/ou remplacement.

2 .TARIFS HALL DES SPORTS AVEC SALLE FITNESS

Article 1 – TARIFS DE LOCATION et DE NETTOYAGE

			Hall des sports / salle fitness
Ecole / Maison relais / Crèche	Ecole hors commune	Tarif Location	50,00 €/heure
		Tarif Nettoyage	gratuit
	Maison relais non conventionnée avec la commune de Weiswampach	Tarif Location	50,00 €/heure
		Tarif Nettoyage	gratuit
	Crèche non conventionnée avec la commune de Weiswampach	Tarif Location	50,00 €/heure
		Tarif Nettoyage	gratuit
Association résidente sans but lucratif	Entraînement	Tarif Location	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit
	Compétition/ Tournois / Manifestation sans entrée payante	Tarif Location	gratuit
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure
	Compétition/ Tournois / Manifestation avec entrée payante	Tarif Location	50,00 €/jour
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance	Tarif Location	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit
Associations non- résidente sans but lucratif	Entraînement	Tarif Location	25,00 €/entraînement
		Tarif Nettoyage	gratuit
	Compétition/ Tournois / Manifestation sans entrée payante	Tarif Location	50,00 € / jour
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure
	Compétition/ Tournois / Manifestation avec entrée payante	Tarif Location	100,00 €/jour
		Tarif Nettoyage	25,00 €/heure
	Organisation au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance	Tarif Location	gratuit
		Tarif Nettoyage	gratuit
Prestataire professionnel	Entraînement à des fins commerciales	Tarif Location	50,00 € /entraînement
		Tarif Nettoyage	gratuit

Article 2.- ENTRAÎNEMENT

Un entraînement ne peut pas dépasser 3 heures. Chaque entraînement (avec un ou plusieurs participants) sera compté et facturé individuellement, suivant règlement-taxe.

Article 3.- NETTOYAGE

Les infrastructures communales sont à dégager des ordures par l'organisateur à la fin de l'entraînement, du tournoi, de toute autre organisation.

Le nettoyage des infrastructures sportives (vestiaires, toilettes aux vestiaires, hall, salle fitness, ...) est gratuit.

Le nettoyage final des infrastructures accessibles au public tels que escaliers, gradins, toilettes publics, foyer, ... est facturé à l'organisateur.

Les infrastructures communales sont nettoyées à fond, hygiéniquement propres et désinfectées par le service de nettoyage communal.

Article 4.- ANNULATION

Les droits de réservation sont dus pour toute réservation faite, même si la manifestation prévue est annulée par la suite. Il est dérogé à cette règle dans les seuls cas de force majeure.

Article 5.- FRAIS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT

Par l'usage du service de location l'utilisateur accepte que tout dégât et endommagement sera refacturé.

Article 6.- DÉCHETS

Les sacs à déchets utilisés par l'organisateur pour l'enlèvement des déchets seront évacués par lui-même, conformément au règlement d'utilisation. Les sacs à déchets qui ont été abandonnés par l'organisateur sont enlevés par le service technique communal et facturés à 3,60 € / sac déposé. (conformément au règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés approuvé par le conseil communal le 30 juillet 2020 et par arrêté grand-ducal du 24 septembre 2020 et par Madame la Ministre de l'Intérieur le 30 septembre 2020 Réf: 834x6bbcc/NH).

Article 7.- DISPENSE

Pour toute manifestation organisée sous le patronage de la commune de Weiswampach le paiement des tarifs de location et de nettoyage n'est pas dû.

Il s'agit en l'occurrence de manifestations ayant un objectif traditionnel, de coutume, social, éducatif, médical, dans l'intérêt de la santé, dans l'intérêt du développement économique ou durable.